

POUR T'AIDER À TE DÉCIDER ...

Contacte un greffier militaire de proximité :

- Lyon : 04 72 60 76 63
- Lille : 03 20 78 34 54
- Toulouse : 05 61 33 75 69
- Metz : 03 87 56 75 20
- Paris : 01 87 27 96 36

Tu peux aussi appeler l'**administration centrale du service de la justice militaire (SJM)**

→ 09 88 68 44 74 ou 44 59

Consulte également [le site Intradef du service*](#) et accède à de nombreuses rubriques (FAQ, témoignages, annales de la pré-sélection, etc.)

[La fiche de candidature](#) est téléchargeable sur le site intradef du SJM (« Le Service de la Justice Militaire »). Tu y trouveras également la liste des pièces à joindre.

Ton dossier devra être envoyé à l'adresse suivante : daj-dapm.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr

* À partir du portail Intradef SGA > Directions et services du SGA > DAJ > Affaires pénales militaires > Service de la justice militaire > lien au bas de la page « intégrer le SJM »



DATE LIMITE DE DÉPÔT DE TON DOSSIER :
➤ **15 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE**



Défilé des greffiers militaires sur les Champs-Élysées le 14 juillet 2022

© C. Sicard - ECPAD

“*Per legem, Pro arma*”

« Par la loi, Pour les armes »
(Devise du service de la justice militaire)

Donne un nouveau souffle à ta carrière !

Rejoins-nous !

Flashe ici



 [LinkedIn](#)
SGA du ministère des Armées

 [X](#)
@SGArmees

 [YouTube](#)
@SGArmees


**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration
Direction des affaires
juridiques


**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration
Direction des affaires juridiques



Construis ton avenir,
intègre le service de
la **justice militaire**

UN GREFFIER MILITAIRE, C'EST ...

... un expert de la procédure pénale militaire, un véritable **conseiller armées/justice**.

Selon ton affectation

- Dans les **tribunaux spécialisés**, tu assistes les magistrats tout en apportant ta connaissance du milieu militaire ; tu assures le traitement des affaires judiciaires (suivi, audience, exécution), en veillant à garantir le bon déroulement de la procédure.
- En **état-major**, tu assures le suivi des affaires pénales concernant les militaires, tu conseilles le commandement en mettant à sa disposition ton expertise judiciaire.
- Tu peux également être affecté **au sein d'un service spécialisé du ministère** où tes compétences en procédure pénale, de droit commun et militaire, font de toi un atout.

LES AFFECTATIONS



LE PROCESSUS D'INTÉGRATION



Pas besoin d'être un as du droit !

Concours accessible à tous

Tu es aidé par un greffier militaire en activité, qui sera ton parrain ou ta marraine, pour préparer ton concours.

LES CONDITIONS À REMPLIR

- Détenir la nationalité **française**.
- Avoir **moins de 43 ans**.
- Avoir **5 ans de service** dont 3 comme sous-officier.
- Être **apte** à servir en qualité de sous-officier du service.

CE QUI CHANGE POUR TOI IMMÉDIATEMENT

- Tu deviens sous-officier de carrière.
- Tu accèdes au grade de commis greffier de 2^e classe (équivalent adjudant), échelle 4.
- Tu ne pars plus en mission.

CE QUI NE CHANGE PAS

- Tu restes militaire.
- Tu gardes ton ancienneté.

L'ÉVOLUTION DE TA CARRIÈRE

- Tu peux être promu commis greffier de 1^{re} classe (équivalent adjudant-chef) après 4 ans dans le service.
- Tu as la possibilité de passer officier au choix plus tard dans ta carrière.



L'insigne du service de la justice militaire